

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 2 MARS 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-28 POURSUITE DES INVENTAIRES S.T.O.C. 2020 HORS ZPS

Date de la convocation  
22/02/2022

**Le 2 mars 2022 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe					
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1			1	2

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**Code projet : 1101**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse de milieux et espèces**

**Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces**

**Axe 3 : Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Mesure 36 : Organiser la communication**

**Contrat de Parc 2018 – 2022**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

**Considérant** le contrat de Parc, et notamment la fiche projet n°1 liée à l'observatoire de la diversité biologique, les inventaires et la valorisation des données

**Considérant** l'implication du S.M.A.G. P.N.R.M.L. dans l'amélioration des connaissances naturalistes

**Considérant** l'importance de poursuivre la chronique de données (supérieure à 12 ans) acquises via les STOC EPS pour mesurer et analyser les tendances d'évolutions des populations d'oiseaux

**Contexte :**

---

Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) est un programme initié par le Museum National d'Histoire Naturelle, qui répond à un protocole standardisé, permettant de cerner l'évolution des populations d'oiseaux en lien avec l'évolution climatique et les modifications paysagères.

Depuis 2009, le Syndicat Mixte a été moteur dans le développement de cette méthodologie d'inventaires. Ainsi, 200 points d'échantillonnage sont suivis, à raison de 100 points par an :

- 100 points chaque année impaire, dans la Z.P.S. Plateau de Millevaches (cœur de Parc),
- 100 points les années paires, en dehors de la Z.P.S.

La poursuite de ce travail, en accompagnant les efforts que le Syndicat fournit pour un aménagement du territoire respectueux de son patrimoine naturel, permet de cerner l'évolution du peuplement d'oiseaux et donc l'efficacité des programmes en cours. Il contribue également à la création de nouvelles actions en adéquation aux dynamiques du territoire.

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles	
Prestation de services : Inventaires STOC, saisie et transfert des données.	12 920 €	8 400 €	Région Nouvelle-Aquitaine (65 %) Contrat Parc
		3 600 €	Etat DREAL (27,9 %)
		920 €	Auto-financement SMAG PNRML (7,1%)
<b>Coût total TTC</b>	<b>12 920 €</b>	<b>12 920 €</b>	

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical :

- De valider le projet d'inventaire de l'avifaune par STOC EPS en 2022 ;
- De valider le plan de financement impliquant un autofinancement maximal de 920 € ;
- D'autoriser le Président à :
  - o Engager la procédure de commande publique ;
  - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet ;
  - o Engager les dépenses correspondantes ;
  - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, aux chapitres correspondants.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- De valider le projet d'inventaire de l'avifaune par STOC EPS en 2022 ;
- De valider le plan de financement impliquant un autofinancement maximal de 920 € ;
- D'autoriser le Président à :
  - o Engager la procédure de commande publique ;
  - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet ;
  - o Engager les dépenses correspondantes ;
  - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, aux chapitres correspondants.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 12/ Votants : 13 (dont 1 pouvoir) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 07.03.22  
Et qu'elle a été affichée le 07.03.22



REÇU LE  
07 MARS 2022  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)